

Adaptation de votre logement

Quand un logement s'avère n'être plus adapté à une personne, celle-ci peut solliciter des aides auprès de différents organismes, sous certaines conditions.

Publié le 10 juillet 2020

Adapter et/ou sécuriser son logement

Différentes interventions sont possibles pour rendre son logement plus adapté et plus sécurisé : la pose de volets roulants automatisés, l'adaptation de l'éclairage, l'installation d'équipements spécifiques (ex : siège de douche mural), la réalisation de travaux d'adaptation (ex : douche italienne, marches antidérapantes).



Salle de bain avant travaux



Salle de bain après travaux

Être bien conseillé et accompagné

L'opérateur habitat est un guichet unique pour l'information, le conseil mais aussi pour l'instruction des dossiers de demande d'aide suivant les critères d'éligibilité.

- > Informations et conseils sur l'amélioration du logement
- > Diagnostics globaux, évaluation des besoins et préconisations de travaux
- > Aide à la décision
- > Montage de dossiers administratifs, techniques et financiers
- > Assistance à la maîtrise d'ouvrage
- > Accompagnement du projet jusqu'à sa réalisation

Les opérateurs habitat en Meuse

Vous ne savez pas où vous adresser pour demander les aides financières qui vous permettront de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration ou à l'aménagement du logement de votre proche âgé ? Vous n'êtes pas seuls !

Deux opérateurs habitat instruisent les dossiers du Conseil départemental :

CMAL/ SOLIHA

98, boulevard de la Rochelle
BP 20085
55001 BAR-LE-DUC CEDEX
Mail : meuse@solihha.fr

Tel : 03 29 79 23 10
[Site internet](#) 

URBAM Conseil - Bureau d'Etude

23A, rue André Dhotel
08130 ATTIGNY
Mail : meuse@urbam.fr

Tel : 03 24 71 00 91

Solliciter une aide financière

Pour adapter son logement, toute personne peut solliciter des aides financières auprès de différents organismes ayant chacun leurs propres règles d'attribution.

- > [ANAH](#)  – Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat / Tel 03 29 79 93 45
- > ILCG via les Fonds départementaux
- > Certaines Caisses de retraite
- > OPAH via les CODECOM et la Région
- > Autres financeurs potentiels...

Des déductions d'impôt possibles

Les travaux d'adaptation et d'amélioration du logement peuvent donner droit à un crédit d'impôt sur l'investissement (équipement + pose) selon la nature des travaux et les dispositions en vigueur.
www.impots.gouv.fr 

Attention: le crédit d'impôt s'applique sur le reste à charge au regard des aides financières obtenues.

LIENS UTILES

- > Aménager son logement
- > Les aides aux financements des travaux dans les logements privés
- > Crédit d'impôt
- > Les Instances Locales de Coordination Gérontologique (ILCG)
- > Handibat
- > Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Meuse (CAUE)



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55